



A travers le pare brise de l'usager.

LES FAUTES À NE PAS COMMETTRE...

*Comportement
professionnel*

Concernant :

- *La tenue*
- *Le comportement*
- *Les emplacements de service*

Le but que se propose de ces fiches est donc double :

1° - faire toucher du doigt les fautes et les imperfections de service les plus courantes,

2° - souligner, par l'illustration, la réaction des usagers apercevant le policier municipal à travers le pare-brise de son véhicule, afin qu'après étude chacun puisse lui-même opérer les redressements indispensables.

Formation Police

Coordination interrégionale EST
CNFPT Lorraine.


C.N.F.P.T

HUSSON Laurent
13 Allée des genêts
08170 FUMAY

Téléphone : 03 24 41 60 69
Télécopie : 00 00 00 00 00
Messagerie : xyz@example.com

NOM DE L'USAGER



A TRAVERS LE PARE BRISE DE L'USAGER

(Les fautes à ne pas commettre)

ANALYSE

AVANT-PROPOS.

I. LES MAUVAISES ATTITUDES EN SERVICE

Concernant :

- la tenue
- le comportement
- les emplacements de service

II. LA MAUVAISE EXECUTION DE SERVICE

- en poste de régulation
- lors de l'arrêt d'un véhicule
- pour le contrôle des véhicule

AVANT PROPOS

Nous savons que l'action de la Police Municipale, en matière de circulation, est celle qui se trouve le plus directement liée à l'opinion que l'on peut avoir de ce service.

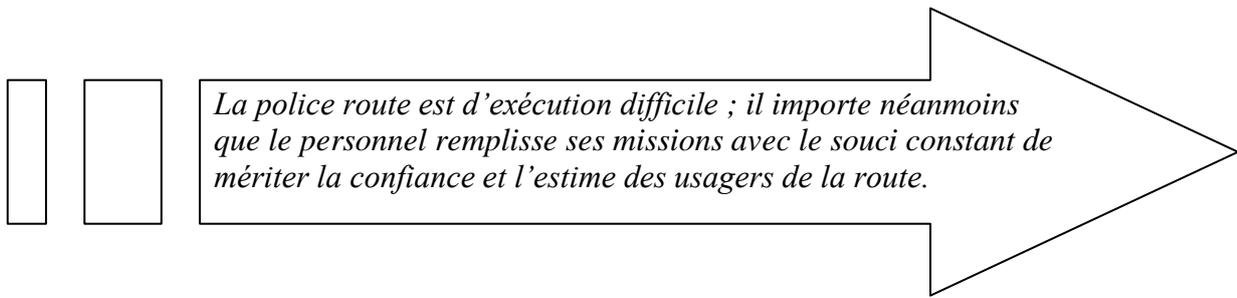
Chaque exécutant doit donc constamment penser qu'à travers lui c'est :

- la tenue
- le comportement
- le savoir-vivre
- l'efficacité de la Police Municipale que l'on juge

Toute passivité, même si elle est seulement apparente, est sévèrement jugée. Des milliers automobilistes appartenant à toutes les classes sociales, observe, parfois sans indulgence le policier municipal qu'ils rencontrent sur leur route. L'image qu'ils emportent de lui n'est pas toujours satisfaisante, car trop de fautes sont encore commises malgré la netteté des prescriptions réglementaires et la fréquence des rappels auxquels elle donne lieu.

Citons rapidement :

- attitudes incorrectes ou simplement relâchées,
- tenues négligées,
- gestes maladroits, ou imprécis,
- emplacements mal choisis,
- inertie ou mollesse pour ne pas dire manque de vigilance et passivité,
- manque d'aménité, de tact,
- etc



Le but que se propose de ces fiches est donc double :

- 1°- faire toucher du doigt les fautes et les imperfections de service les plus courantes,
- 2°- souligner, par l'illustration, la réaction des usagers apercevant le policier municipal à travers le pare-brise de son véhicule, afin qu'après étude chacun puisse lui-même opérer les redressements indispensables.



I – Les mauvaises attitudes en service

Concernant :

- La tenue..... : page 6
- Le comportement..... : page 11
- Les emplacements..... : page 21



LA TENUE

- UNE TENUE NEGLIGEE,
- UNE ATTITUDE INCORRECTE,
- OU SIMPLEMENT RELACHEE

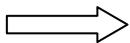
Attire les réflexions ironiques ...

Les rires...des usagers,

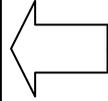
Et les couplets des chansonniers !

EST-CE LE BUT DE VOTRE PRESENCE SUR LA ROUTE ?

- Pas de vêtement porté sur le bras
- Pas de mains dans les poches
- Pas de pantalon trop court
- Pas de foulard ou de cache-nez en uniforme
- Pas de vêtement taché, sali ou déboutonné
- Pas de gants sales, déchirés ou décousus
- Pas de couvre-chef rejeté en arrière
- Pas de pantalon fripé, de souliers sales ou simplement mal ciré
- Pas de breloque ou insigne non réglementaire arboré sur la tenue

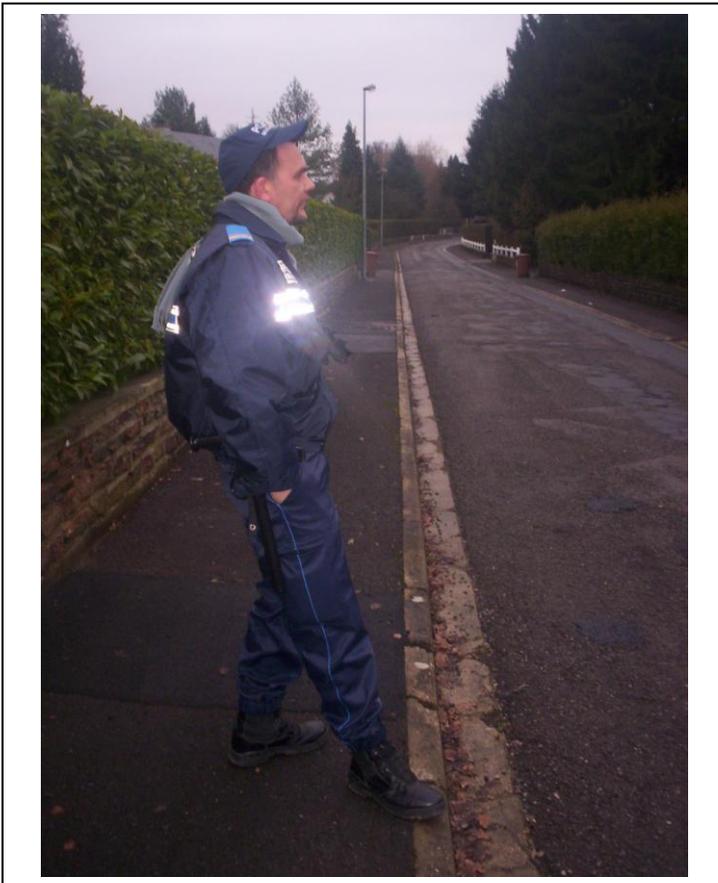
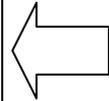


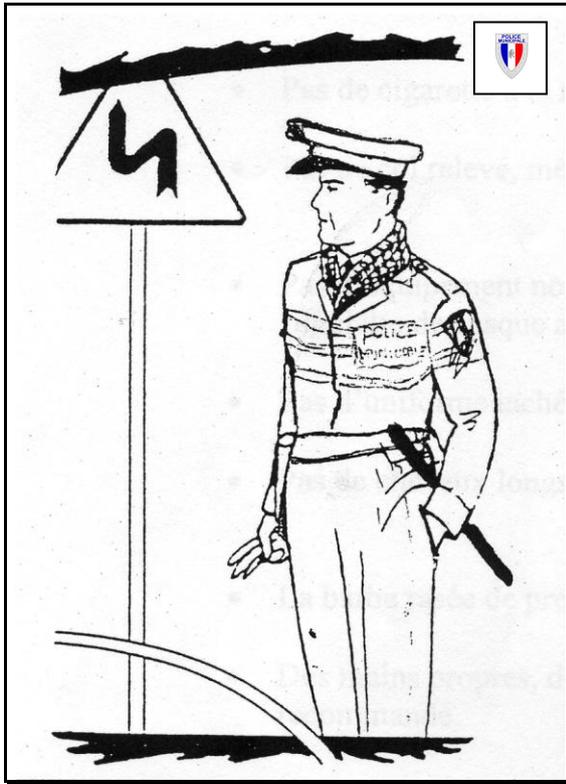
Le laisser-aller est incompatible avec l'idée d'autorité que doit évoquer sur la route l'uniforme de la Police Municipale.



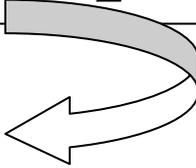
Ce qui est...

*L'image que l'on
risque de garder !*

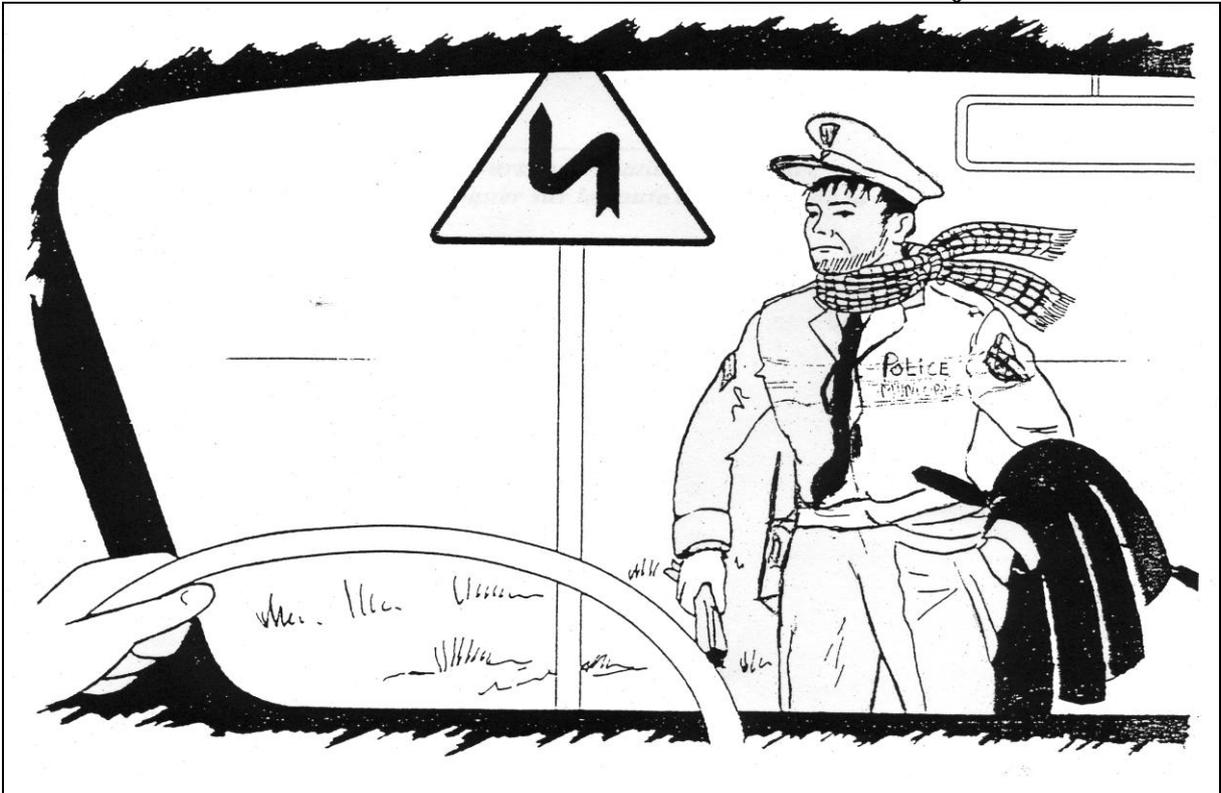
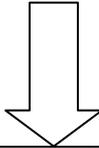




Ce qui est ...



*L'image que l'on
risque de garder !*





LA TENUE

- Pas de cigarette à la main ou aux lèvres,
- Pas de col relevé, même en période de froid,
- Pas d'équipement non ajusté.
Jugulaire de casque attachée, ceinturon bouclé et ajusté.
- Pas d'uniforme taché ou rapiécé.
- Pas de cheveux longs, quelle que soit la mode du moment.
- La barbe rasée de près, même pour un service en fin d'après-midi ou nocturne,
- Des mains propres, des ongles nets, même lorsque le port des gants blancs est recommandé.
- Des chaussures, des bottes impeccablement cirées,

Le laisser-aller est toujours incompatible avec l'idée d'autorité que doit évoquer sur la route l'uniforme de la Police Municipale.





Ce qui existe...

*Ce qui
risque
d'être
retenu !*

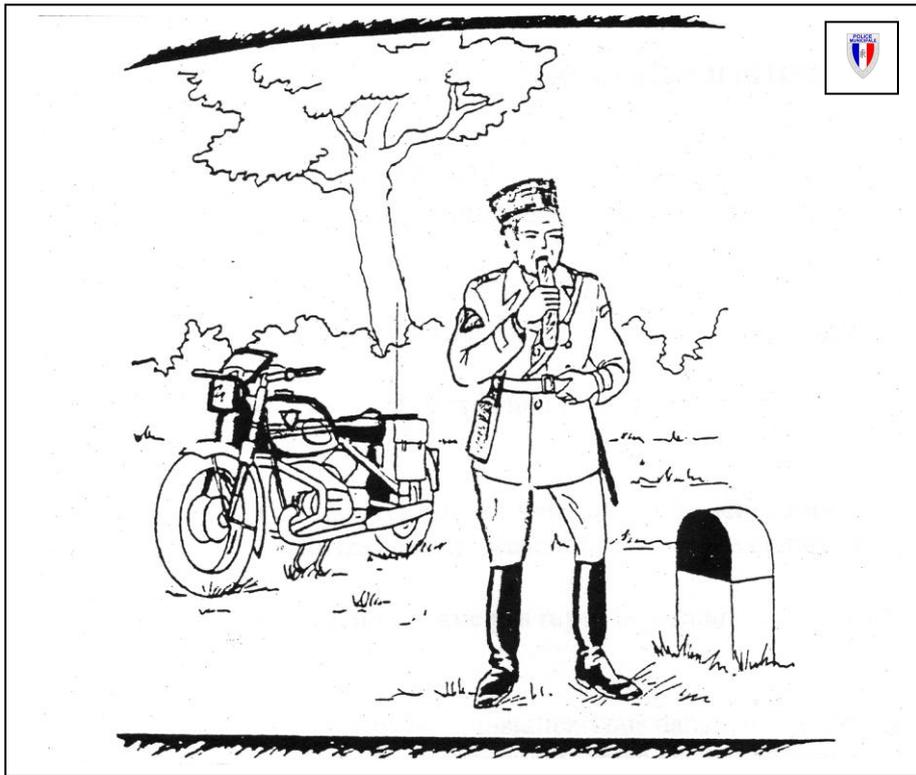




LE COMPORTEMENT

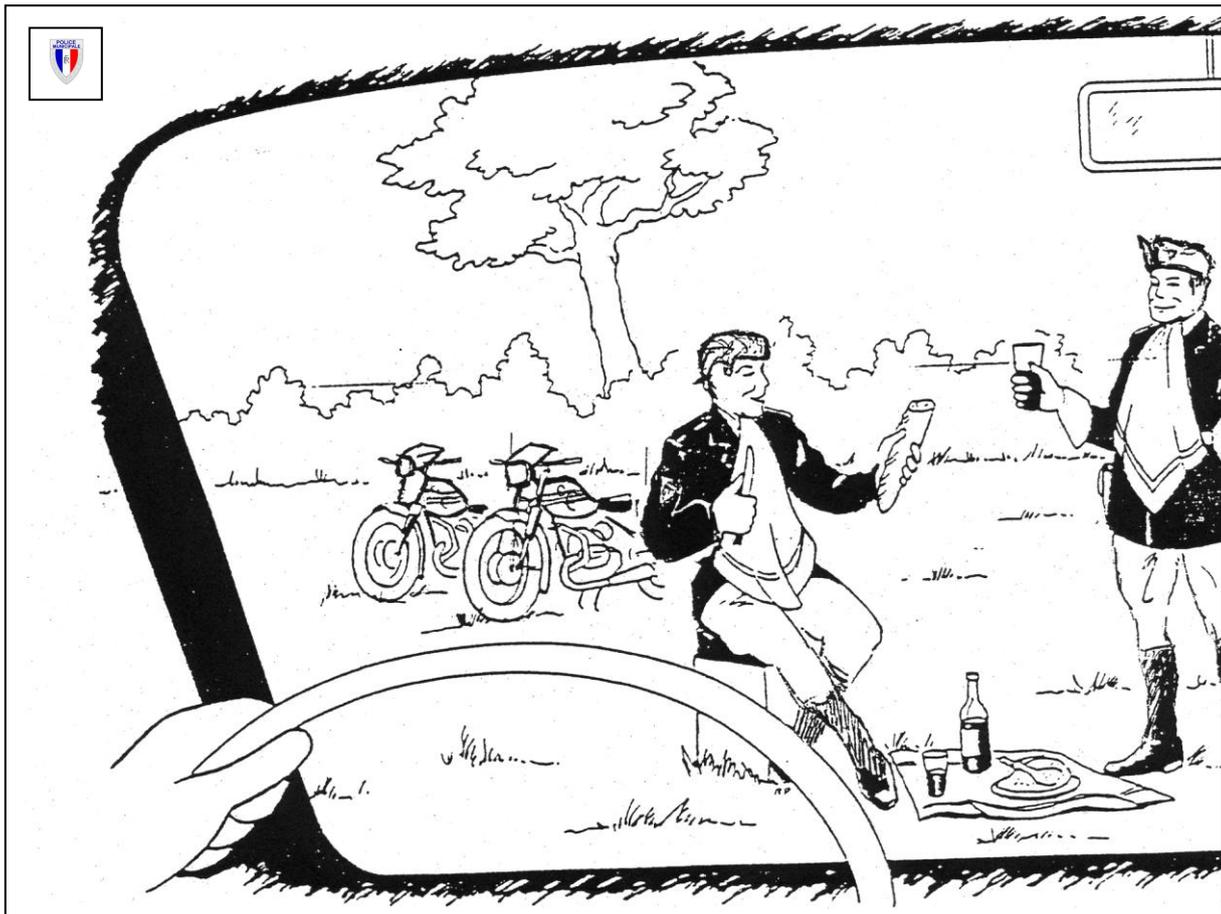
- Le policier de la route est très souvent le point mire de l'usager
- Cette observation est souvent dénuée d'indulgence
- A plus forte raison si votre attitude, votre comportement lui semblent désinvolte, voire incorrects.
 - Ne donner pas à l'usager l'impression de n'avoir rien à faire d'autre que de tuer le temps en le regardant passer.
 - Ne vous réunissez pas pour parler sans absolue nécessité
 - Une liaison de service sur la route, entre patrouille, est toujours réduite aux stricts délais indispensables
 - Ne mangez pas sur le bord de la route, même si votre service vous y retient à l'heure du repas





Ce qui est vu...

L'image que l'on risque d'en garder !





Le comportement

Vous êtes soucieux de votre matériel...

Soyez encore plus soucieux du matériel des autres.

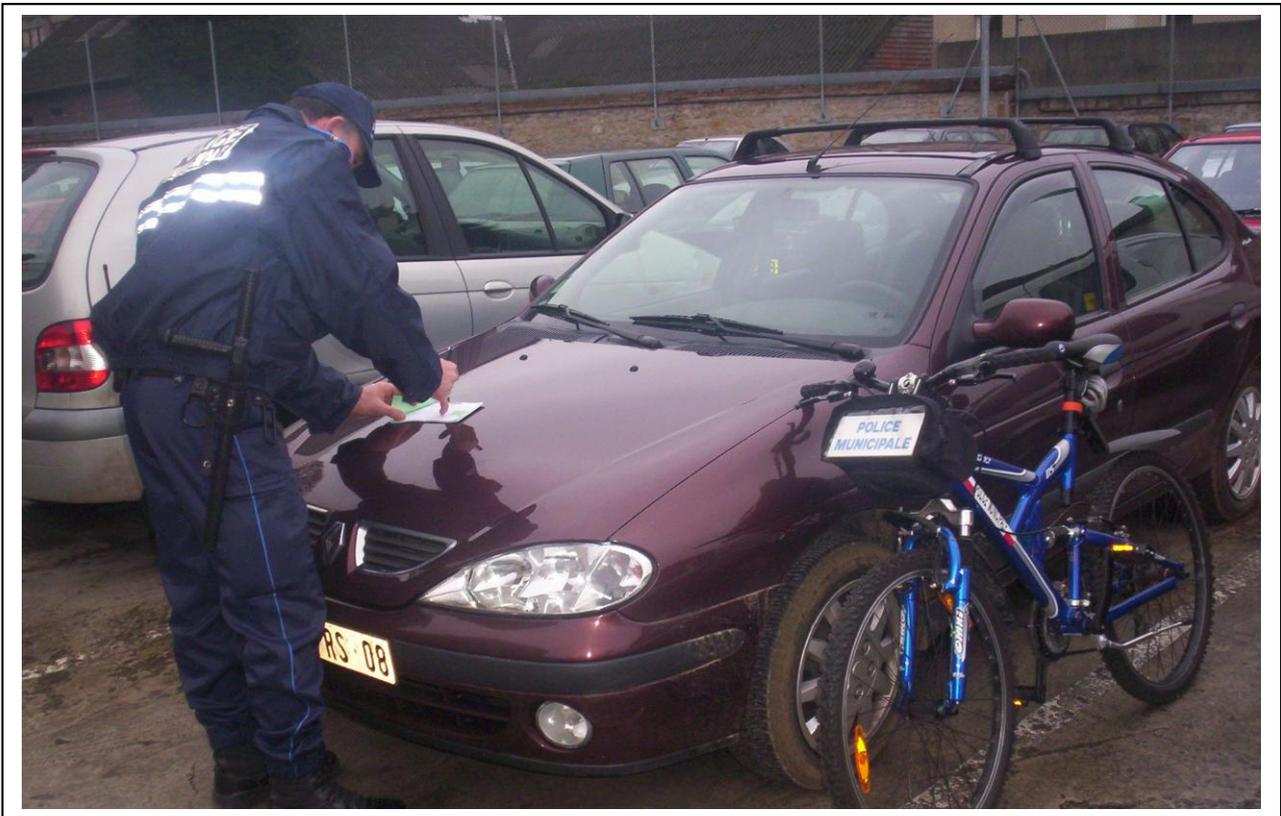
- n'appuyez rien contre le véhicule d'un usager
- n'y déposer rien non plus
- n'écrivez pas sur votre carnet de déclarations, ou sur le carnet d'amendes forfaitaires en prenant la carrosserie comme pupitre.
- Attention à ne pas rayez la peinture avec vos équipements.
- Si nécessaire, installez-vous dans votre propre véhicule de service et non dans celui du contrevenant ; même s'il en formule l'offre.
- Prenez grand soin des documents qu'on vous confie.
Ne les salissez pas (sueur, boue), ne mes déchirez pas en les manipulant..

Souvenez-vous :

Tandis que vous parliez ou que vous écrivez, le conducteur et les passagers vous observe de près :

- de façon détaillée...
- et souvent impitoyable !...







Le comportement

- Sur la route vous ne devez jamais donner l'impression de manquer de vigilance ou de faire preuve de passivité.
- l'inaction est incompatible avec votre présence sur la route.
- à notre époque préoccupée d'efficacité, toute passivité, même si elle est seulement apparente, est sévèrement jugée.
- ne vous réunissez pas pour parler si les nécessités du service ne l'exigent pas.
- Si vous ressentez fatigue ou malaise,
Si votre service est suspendu,
Si vous devez vous restaurer,
Si vous êtes placé en réserve de service,

Quittez immédiatement le bord de la route !

-Entrez dans une cour de ferme,

-dans un boqueteau

-à l'intérieur de votre voiture

tant que vous risquez d'être vu des usagers, vous ne devez jamais relâcher votre attitude ou négliger votre tenue



Ce qui est vu...

L'image que l'on risque d'en garder !

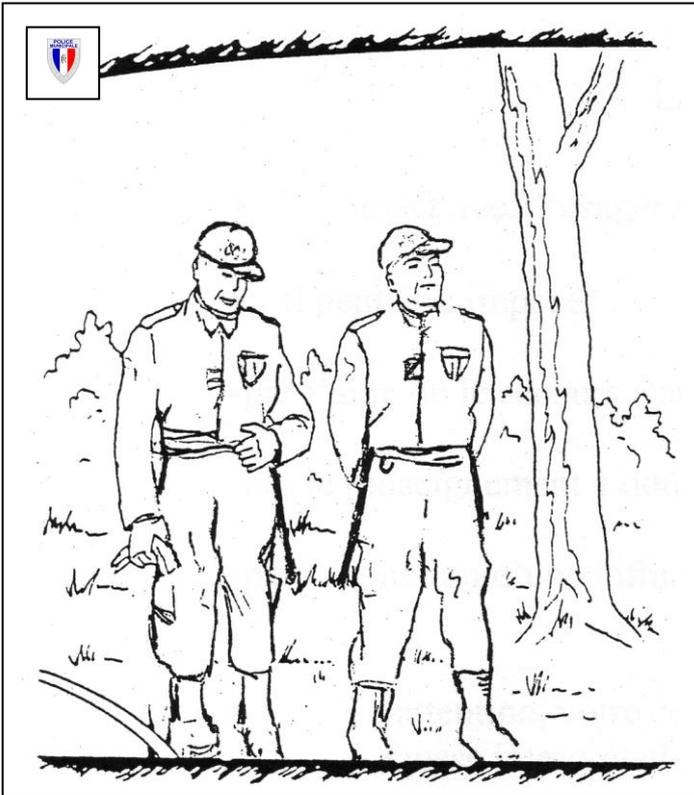




Ce qui existe....

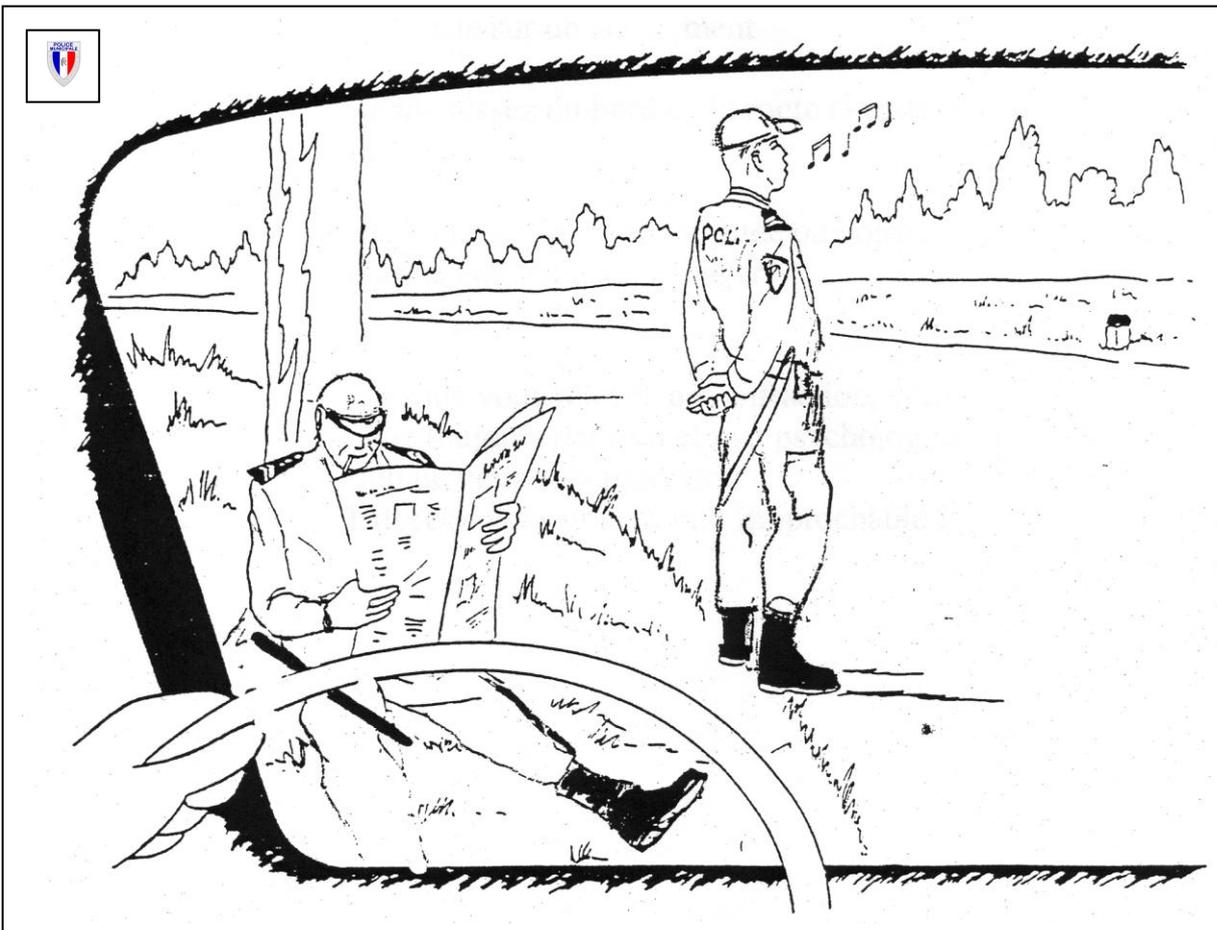
L'image qui risque d'être retenue !





Ce qui existe....

*L'image
qui risque
d'être
retenue !*





Le comportement

- le contact avec l'utilisateur est une nécessité de service.
- il peut être imposé :
 - par l'aide ou le secours à apporter
 - par le renseignement à donner
 - par la sanction d'une infraction aux règles de circulation.

-attention, votre comportement peut facilement donner lieu à fausse interprétation.

-ne prêtez pas le flanc à la critique en vous donnant en spectacle sur un accotement

-disparaissez du bord de la route si vous n'avez plus rien à y faire

-ne relâchez pas votre attitude ou votre tenue tant que vous êtes en contact avec l'utilisateur

-lorsque vous relevez une infraction, votre intervention se situe toujours dans un climat psychologique peut favorable : rien ne vous sera pardonné.

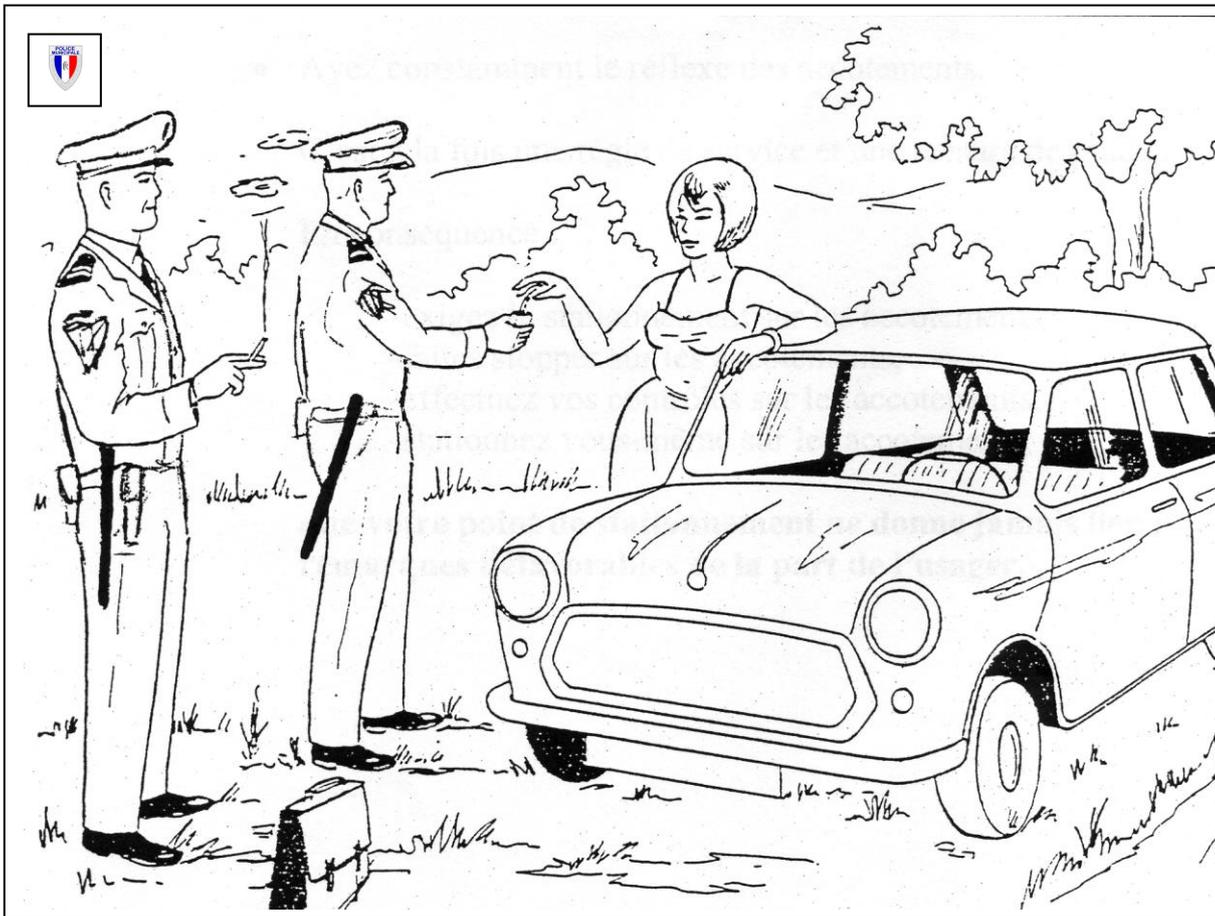
Efforcez-vous donc d'être irréprochable !





Ce qui existe...

*L'image
qui
risque
d'être
retenue !*





Les emplacements

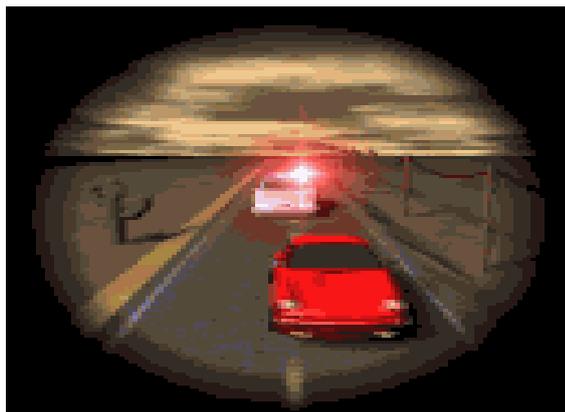
- la chaussée est à ceux qui roulent
- faites la dégager par ceux qui ne roulent pas...
- **MAIS DEGAGEZ-LA VOUS-MEME !**
- sauf en poste de régulation où la mission confiée impose votre présence sur la chaussée, votre point de stationnement est sur les accotements.
- Veillez à ne pas constituer, par vous même ou par votre véhicule, un obstacle obligeant à un ralentissement.
- Ne vous placez pas sur la chaussée si vous n'avez rien à y faire.
- Ayez constamment le réflexe des accotements.

C'est à la fois une règle de service et une mesure de prudence.

En conséquence :

- exigez le stationnement sur les accotements,
- faites stopper sur les accotements,
- effectuez vos contrôles sur les accotements,
- stationnez vous-même sur les accotements,

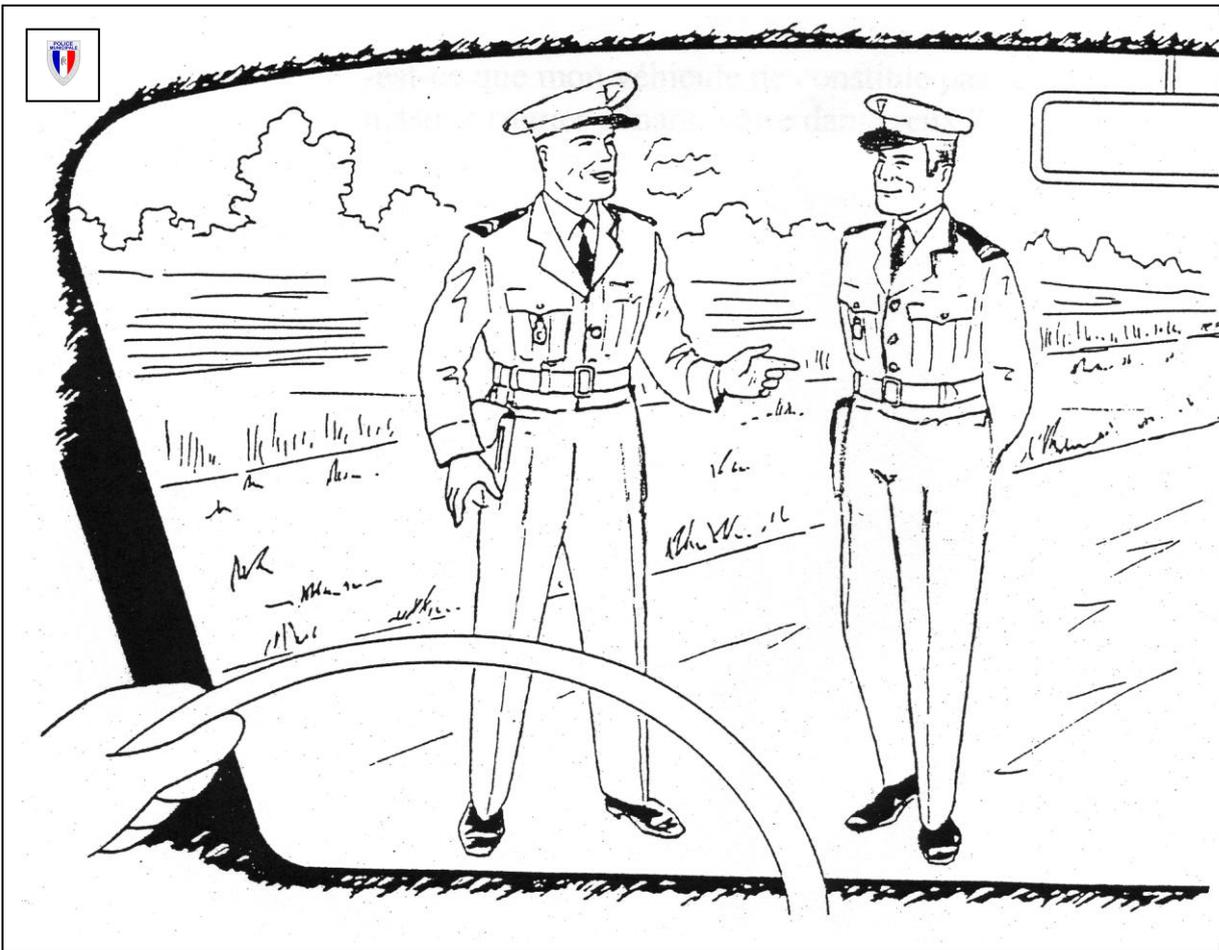
que votre point de stationnement ne donne jamais lieu à remarques défavorables de la part de l'utilisateur.





Ce qui est vu...

*Ce qui
risque
d'être
rapporté !*





Les emplacements

Que votre point de stationnement ne donne jamais lieu à remarques défavorables de la part de l'utilisateur.

- un stationnement, en service de police de la route, doit toujours être choisi très minutieusement.
- posez-vous donc quelques questions au sujet de celui que vous occupez habituellement :

-suis-je parfaitement vu des usagers ?

-ma présence n'est-elle pas une gêne pour l'utilisateur abordant ce point ?

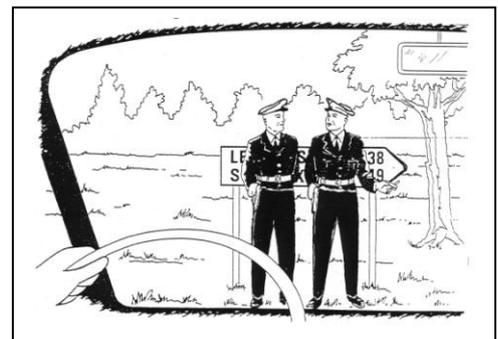
-est-ce que je ne masque pas une signalisation quelconque ?

-est-ce que mon véhicule ne constitue pas lui-même un masque routier gênant, voire dangereux ?





Dans un cas comme dans l'autre, un usager est en droit de se demander si vous ne le faites pas exprès !...





II La mauvaise exécution du service



- en poste de régulation..... : planches p.26
- lors de l'arrêt des véhicules..... : planche p.29
- pour le contrôle des véhicules..... : planche p.30



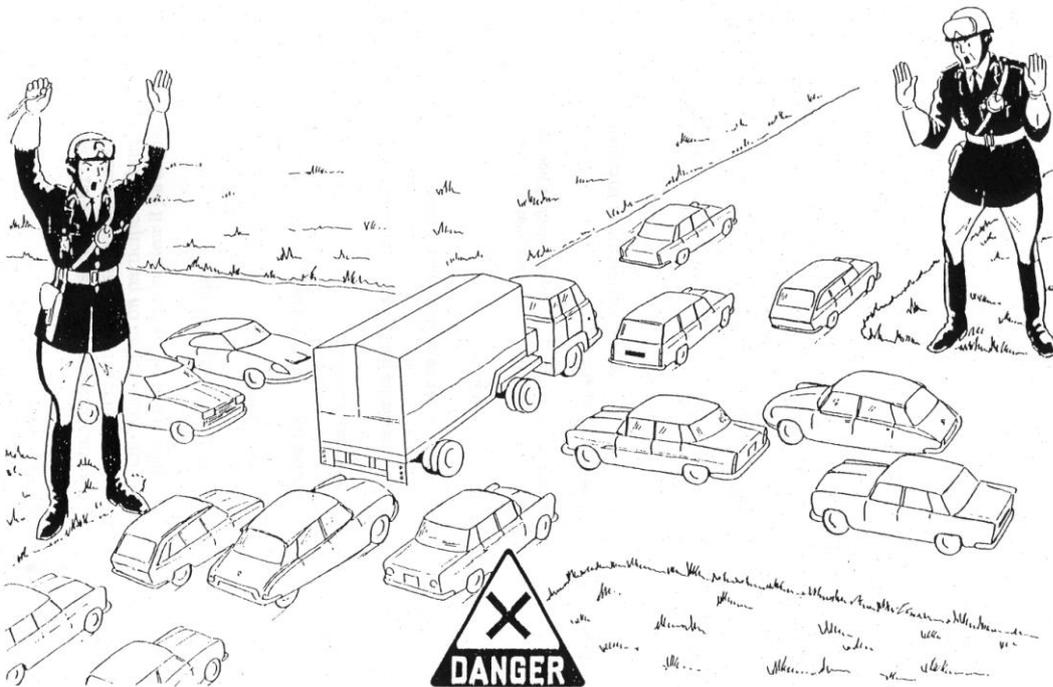
La régulation

- Il est formellement déconseillé d'établir un poste de surveillance à une intersection ou à proximité immédiate de celle-ci. Sauf le cas où il s'agit de contrôler le respect d'une signalisation lumineuse de carrefour.
- l'usager de la route n'admet pas votre passivité, en un point où les risques et les difficultés sont plus grandes que nulle part ailleurs.
- Il l'admet d'autant moins qu'il a presque toujours l'impression :
 - que vous guettez la faute qu'il peut commettre ;
 - que vous faites « la chasse aux numéros ».

A une intersection, on est toujours en service de régulation ! Si les conditions du trafic ne justifient pas cette régulation...
Il faut aller ailleurs !...

Faire de la police de la route c'est faire circuler :

- en sécurité,
- à une vitesse adaptée.
- et... bien.





La régulation

- rappelez-vous :

- a une intersection on est jamais en poste de surveillance.
- a une intersection on est jamais passif.
- a une intersection on participe toujours à l'action.
Même si l'on est pas le régulateur il y a toujours quelque chose à faire.

Missions de l'aide-régulateur

Mission principale :

- assurer la pré signalisation du poste.

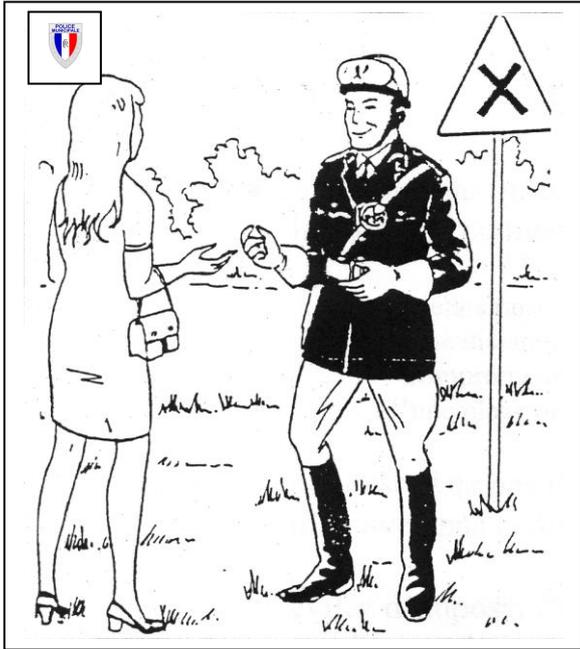
Missions secondaires :

- appuyer et préciser les injections du régulateur.
- prendre à son compte ce qu'il ne peut pas faire
- surveiller de près le trafic
- savoir se rendre utile. Il y a du travail pour tous, mais il y a aussi cent façons de perdre son temps et de donner le spectacle d'une inactivité intolérable.

L'utilisateur a constamment l'œil sur vous...

soyez constamment irréprochable !...





Ce qui est...

*L'image
qui
risque
d'en
garder !*





L'arrêt des véhicules

- n'oubliez pas qu'un véhicule en mouvement ne peut être immobilisé ou manœuvré que si son conducteur dispose :
 - de délais raisonnables pour obéir à l'injonction.
 - D'une distance suffisante pour effectuer ses manœuvres sans compromettre la sécurité des autres usagers.
 - D'une place où il puisse stationner.
- ne prescrivez pas l'arrêt d'un véhicule sans motif de service. Vous n'en avez pas le droit.
- évitez d'imposer l'arrêt en période de trafic intense, vous opéreriez aux limites de l'insécurité. Pensez à ceux qui suivent !
- ne faites pas garer un véhicule sur un terrain qui n'est pas parfaitement praticable.
- Interpellez l'utilisateur en vous portant à hauteur de la portière droite.
- Rappelez-vous qu'il est formellement interdit de se placer à gauche d'un véhicule pour parler à son conducteur.
 - A plus forte raison si cette position vous entraîne à stationner vous-même sur la chaussée :
 - vous créez un obstacle gênant pour la circulation
 - votre vie est en danger.
- même pendant le temps de vos opérations de contrôle, faites en sorte de ne pas tourner le dos à la circulation.

Si toutes ces prescriptions ne vous sont pas familières, c'est que vous ne savez pas procéder correctement à l'arrêt d'un véhicule !



Le contrôle des véhicules

La politesse et la courtoisie sont toujours de rigueur lors de l'interpellation de l'usager.

- l'interpellation d'un usager, quel qu'il soit, débute obligatoirement par la formule de présentation « Police municipale, Police de la route » accompagnant le salut.
- il est normal d'énoncer la faute commise et honnête d'avertir de la suite qui va y être donnée.

Mais ne vous croyez pas autorisé
- à prendre un ton brutal ou menaçant,
- cassant, ironique ou simplement suffisant.

- quel que soit le motif de votre intervention, vous n'avez aucune raison d'être en colère ou de vous montrer désagréable.
- surtout pas de leçons de « code » ou de « morale ».

ne catéchisez pas l'usager ; ne pontifier pas.

Vous n'avez pas le droit :

- de faire perdre à l'usager plus de temps que nécessaire.
- ne « lambinez pas ». ayez le souci de le retenir le moins longtemps possible.
- A l'occasion de la sanction d'une faute, de faire descendre les passagers.
- D'exiger la présentation des pièces d'identité des passagers ; sauf s'il vous paraît nécessaire de les « identifier » au fichier.
- De fouiller le véhicule ou le coffre (hors le cas d'enquête judiciaire).



Ce qui existe...

*L'image
qui
risque
d'en
garder!*





Pas de menaces...
Pas de tracasseries !

